

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

14 – 25 mars 2021

14. Affectation des résultats du budget annexe lotissements (Gal de Merle, Fraysse et Croix de Lauzerte) – exercice 2020

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1 612-1 et suivants, L. 2311-5 et R. 2311-11 relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Lotissements (Gal de Merle, Fraysse, Croix de Lauzerte),

Vu la délibération du 25 mars 2021 portant approbation du Compte administratif 2020 du budget annexe Lotissements (Gal de Merle, Fraysse, Croix de Lauzerte),

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 16 mars 2121,

Considérant que le compte administratif 2020 fait ressortir les résultats suivants :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :
 - Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) : 0,00 €
 - Résultat reporté N-1 : - 3.600,00 €
 - Résultat de clôture à affecter : - 3.600,00 €

- Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :
- Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) : 0,00 €
 - Résultat reporté N-1 : - 551.879,61 €
 - Solde d'exécution d'investissement cumulé : - 551.879,61 €

Restes à réaliser d'investissement (RAR) au 31 décembre 2020 :

- Recettes : 0,00 €
- Dépenses : 0,00 €
- Balance des RAR (recettes – dépenses) : 0,00 €

⇒ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

- Rappel : solde d'exécution d'invest. cumulé : - 551.879,61 €
- Rappel : Balance des restes à réaliser : - 0,00 €
- Besoin de financement d'investissement : - 551.879,61 €

Au vu des éléments ci-dessus, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal,
Arès en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO et VELA),**

CONSTATE que la clôture du résultat 2020 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 3.600,00 €
- Un besoin de financement en investissement de 551.879,61 €

DECIDE de reprendre et d'affecter le résultat de clôture 2020 du budget annexe Lotissements (Gal de Merle, Fraysse, Croix de Lauzerte) au BP 2021 comme suit :

- Report du résultat de fonctionnement (DF, compte D 002) : 3.600,00 €
- Report du solde d'exécution d'investissement (DI, compte D 001) : 551.879,61 €.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,


Romain LOPEZ